

---

## SOUTIEN SALARIAL POUR STAGE POSTDOCTORAL

---

### APPEL À CANDIDATURES 2022-2023

Le CELAT s'engage à soutenir financièrement **un-e candidat-e** pour la réalisation d'un stage postdoctoral, supervisé par un ou plusieurs membres régulier-ère-s/émérites/associé-e-s du CELAT. Ce stage, d'une durée de 12 mois, devra être réalisé lors de l'année universitaire 2022-2023 dans une université autre que celle où la thèse de doctorat a été soutenue.

#### Soutien salarial reçu par le ou la candidat-e :

Selon les conventions collectives en vigueur, le ou la candidat-e recevrait un salaire de **45 000\$ pour 12 mois** si ce stage est réalisé à temps plein. Le salaire sera moindre si le stage est réalisé à temps partiel. Comme pour tout contrat de travail, le CELAT ajoutera le montant nécessaire pour couvrir les avantages sociaux et les vacances.

Le soutien financier accordé par le CELAT peut être apparié à un soutien en provenance d'un-e ou de plusieurs membres soutenant le ou la candidat-e, permettant ainsi de prolonger le stage sur une plus longue période. Toutefois, ce soutien financier d'un-e membre n'est pas exigé dans le cadre du concours 2022-2023.

Le montant reçu par le ou la candidat-e est imposable. Toutefois, un-e stagiaire étranger-ère peut, sous certaines conditions, faire une demande d'exemption d'impôt. (Consultez le [site](#) du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour obtenir plus d'information.)

#### Admissibilité :

- Être titulaire, depuis moins de cinq (5) ans, d'un doctorat.
  - o Une extension maximale de deux ans peut être accordée par l'université d'accueil pour les raisons suivantes : congés parentaux ou médicaux, contraintes propres au projet de recherche, conditions d'obtention ou de maintien d'une bourse importante.
  - o Si la soutenance de thèse est imminente, il est possible de candidater en fournissant la confirmation de l'établissement universitaire que la thèse a été acceptée pour soutenance et la date de la soutenance.
- Avoir obtenu d'un-e professeur-e, membre du CELAT, l'engagement de superviser le stage.
- Avoir la citoyenneté canadienne, la résidence permanente ou détenir un permis de travail valide pour la période du stage, ou prévoir l'obtenir à temps pour la période visée.

#### Constitution du dossier :

1. lettre du ou de la candidat-e expliquant pourquoi il ou elle veut réaliser son stage au CELAT et le choix de sa ou ses directeur-riche-s de stage;
2. description du projet (environ 3 pages, à interligne simple);
3. intégration de ce projet dans [l'un des trois axes de recherche](#) du CELAT et dans la [thématique générale](#) du centre;
4. liste des activités proposées par le ou la stagiaire au sein du CELAT;
5. attestation de soutenance de thèse;
6. CV et copie du relevé de notes des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles;
7. lettre de soutien du ou des directeur-riche-s de stage indiquant l'intégration de ce projet dans un axe de recherche du CELAT;
8. lettre d'engagement financier d'un ou de plusieurs membres du centre fournissant le soutien salarial complémentaire, le cas échéant.

**Critères** : Excellence du dossier, qualité du projet, intégration du projet aux thèmes de la programmation du centre et activités proposées au sein du CELAT pendant la durée du stage.

**Date limite de dépôt du dossier** : **lundi 27 juin 2022, avant 17 h.**

Les résultats seront communiqués mi-juillet au plus tard.

#### Transmettre votre dossier à :

Célia Forget, coordonnatrice scientifique du CELAT, par courriel : [coordination@celat.ulaval.ca](mailto:coordination@celat.ulaval.ca)